RÈGLEMENT OFFICIEL

LA COURSE DES POILUS / 24H DE BITRY

ARTICLE 1 – PRINCIPE DE L'ÉPREUVE

La course se déroule selon le principe d'une *backyard* adaptée : les participants doivent réaliser une boucle de 5 km toutes les heures, sur une durée totale de 24 heures. Le départ de chaque boucle a lieu à heure pleine.

ARTICLE 2 – PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte en solo ou en équipe relais. En relais, un seul membre de l'équipe prend le départ de chaque boucle. Chaque participant doit effectuer l'intégralité de la boucle pour que celle-ci soit comptabilisée.

Un participant ou une équipe n'ayant pas effectué toutes les boucles prévues n'est pas considéré comme finisher, mais se verra tout de même attribuer un classement en fonction de sa performance.

ARTICLE 3 – CLASSEMENTS

- **Finisher :** Tout participant ou équipe ayant réalisé les 24 boucles dans les délais impartis.
- **Classement :** Établi selon le nombre de boucles validées et le temps total de course. En cas d'égalité (même nombre de boucles), les participants seront départagés en fonction de leur temps total cumulé.

ARTICLE 4 – CATÉGORIES D'ÂGE ET LIMITES DE DISTANCE

Conformément à la réglementation de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) et compte tenu du dénivelé positif de l'épreuve (+108 m d+ par tour, équivalant à 2 km supplémentaires calculés pour la distance maximale autorisée) :

- **CADET (Limite FFA 15 km) :** 2 tours maximum (soit 12 km mesurés, équivalent 15 km avec d+). L'accès au 3^{e} tour (18 km équivalent) est strictement interdit.
- **JUNIOR (Limite FFA 25 km) :** 4 tours maximum (soit 24 km pour 4 tours).
- **ESPOIR ET SENIOR / MASTER :** Aucune restriction de distance.

ARTICLE 5 – JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES ET INSCRIPTIONS

Le certificat médical n'est plus accepté. La fourniture d'un justificatif valide est **OBLIGATOIRE** au moment de l'inscription :

- **Licence FFA :** Une licence FFA en cours de validité (Compétition, Loisir Running ou Entreprise) valide immédiatement le dossier.
- **Parcours de Prévention Santé (PPS) :** Pour les non-licenciés majeurs, l'attestation PPS de moins de 3 mois est obligatoire. En l'absence de PPS au moment de l'inscription, le dossier reste classé **NON VALIDE** jusqu'à réception de l'attestation.
 Rappel sur la validité du PPS : Le PPS est renouvelable 3 mois avant sa date anniversaire avec un départ de validité à la date anniversaire (ex. : pour un PPS valide jusqu'au 31/01/2027 et reconduit le 15/01/2027, le nouveau PPS démarrera le 01/02/2027).
- **Mineurs non licenciés :** L'ensemble de la démarche réglementaire (questionnaire de santé mineur) s'effectue directement en ligne au moment de la saisie de l'inscription.

ARTICLE 6 – RAVITAILLEMENT

L'organisation met en place un ravitaillement permanent au village départ/arrivée (boissons, collations). Chaque participant reste néanmoins autonome pour son alimentation et son hydratation pendant l'épreuve. L'assistance personnelle est autorisée uniquement dans la zone de vie prévue par l'organisation.

ARTICLE 7 – MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Pour des raisons de sécurité, chaque participant doit obligatoirement disposer de :

- Une lampe frontale en état de fonctionnement avec piles ou batteries de rechange,
- Une tenue de sport adaptée aux conditions météorologiques et nocturnes,
- Un système d'hydratation personnel (gourde, flasque ou poche à eau),
- Un téléphone portable chargé avec le numéro de l'organisation enregistré.

Le non-respect du matériel obligatoire peut entraîner la mise hors course immédiate.

ARTICLE 8 – SÉCURITÉ

Les participants s'engagent à respecter le balisage, le code de la route et l'environnement. En cas d'accident ou de problème médical, il est impératif de prévenir l'organisation immédiatement. Un dispositif médical et de secours est présent sur le site pendant toute la durée de l'épreuve.

ARTICLE 9 – ABANDON ET RESTITUTION DU MATÉRIEL

Tout abandon doit être signalé immédiatement à l'organisation (sur le parcours ou au village départ).

- **Solo :** Un participant solo peut faire l'impasse sur une ou plusieurs boucles au cours de l'épreuve. Il sera classé selon le nombre de boucles validées sur 24 heures.
- **Relais :** Un abandon individuel n'entraîne pas l'abandon de l'équipe, sous réserve que les relayeurs restants respectent la limite de tours propre à leur catégorie d'âge (Cadet / Junior). L'équipe peut effectuer l'impasse sur des boucles et être classée au nombre de boucles validées.
- **Restitution de la puce :** En cas d'abandon, le coureur doit impérativement restituer sa puce de chronométrage au PC Course. En cas de non-restitution, une facturation de **20 €** sera exigée.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

Chaque participant déclare être apte médicalement à la pratique de la course à pied d'endurance. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de perte, de dégradation ou de vol de matériel personnel.

ARTICLE 11 – RESPECT ET FAIR-PLAY

Chaque participant s'engage à adopter un comportement respectueux envers les autres coureurs, les bénévoles, l'organisation et l'environnement. Tout comportement antisportif ou dangereux entraînera une disqualification immédiate.

ARTICLE 12 – DROIT À L'IMAGE

En s'inscrivant, les participants autorisent l'organisation ainsi que ses partenaires à utiliser leur image (photos, vidéos) à des fins de communication autour de l'événement.

ARTICLE 13 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription à l'épreuve vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.